Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260605-2026_06_03-DE

COMMUNE DE TRÉFLEZ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 5 juin 2026
Dûment convoqué le 29 Mai 2026

Le vendredi 5 juin 2026 à 18h00, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M Thierry GAUDEC, Maire de Tréflez, en la salle du conseil municipal

Etaient présents : Thierry GAUDEC, Jocelyne PINVIDIC, Eric PRONOST, Stéphane KERBRAT, Véronique ILY, Romane QUENEHERVE, Claudie GUIVARCH, Christophe FOURNIER, Nadine QUEMENER, Anne BESCOND, Christian ABAZIOU.

Absents excusés : Ludovic PHILIPPE a donné procuration à Jocelyne PINVIDIC, Marie-Louise FAVRET, Benjamin QUELENNEC, Elise ROLLAND

Membres : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12	Secrétaire de séance : **Eric PRONOST**

Délibération n°2026-06/03

Haut Léon Communauté : Convention relative à la refacturation de licences, outils, solutions logicielles et matériel informatique mutualisés

Monsieur le Maire informe que la mutualisation des systèmes d'informations et du numérique a démarré au 01/01/2026 auprès de HLC pour 12 communes du territoire. Le coût de mutualisation comprend la masse salariale et les frais de fonctionnement du service. Les charges liées aux évolutions du système d'information et à l'achat de matériel, logiciels, abonnements ou contrats de maintenance restent à la charge des communes.

Suite à la délibération du conseil communautaire du 25 février, il est proposé au conseil municipal de valider une convention de refacturation concernant les licences, outils, solutions logicielles et matériel informatique mutualisés.

Cette convention vise à permettre aux communes de participer volontairement aux achats mutualisés de ressources numériques et informatiques proposés par HLC. Elle précise les modalités de refacturation au réel de ces acquisitions, en les distinguant de la facturation du service commun. Ce document établit également un cadre pour l'administration centralisée et la gestion des données associées, assurée par le service mutualisé des Systèmes d'Information et du Numérique. Il convient de noter que cette convention est indépendante de la convention-cadre régissant le fonctionnement général du service mutualisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la mutualisation d'achats (licences, outils, solutions logicielles, matériels, ...)

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260605-2026_06_03-DE

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention de refacturation des achats à Haut-Léon Communauté, jointe à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité.

Copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance,
Eric PRONOST

Le Maire,
Thierry GAUDEC

MAIRIE DE TREFLEZ
29 (Finistère)

Publiée le
Transmis en préfecture le
Document exécutoire à compter du

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.